

**Conseil municipal du jeudi 11 décembre 2014-12-11**  
**Interventions de Lysiane ALEZARD**

*En début de conseil faisant le point sur les actions de la communauté d'agglomération GPSO, le maire nous a informés :*

- *de la modification des droits de stationnement à compter du 1 avril 2015, avec une harmonisation selon les zonages pour Issy et Boulogne. Des tarifs seront identiques dans les zones de communes limitrophes. « L'utilisateur paiera le juste prix, a-t-il dit ».*
- *d'une subvention à Adoma pour l'achat de 141 logements au 4-6 rue Jeanne d'arc. Les locataires qui le souhaiteront pourront bénéficier d'un logement. GPSO pourra bénéficier d'un droit de réservation sur 35 logements.*

**Délibération N°4 – Approbation d'un avenant de transfert partiel du marché de système d'information des ressources humaines entre la ville, la communauté d'agglomération GPSO et la société CIRIL.**

Je souhaiterais connaître les raisons qui poussent le service des ressources humaines à réintégrer la ville puisqu'il s'agit de conserver le même marché de maintenance.

Quelle articulation faites-vous avec le marché que vous avez choisi pour la gestion privatisée des ressources humaines (assurée en partie par Steria) ?

Quelle évaluation de la prestation ?

**Réponse de M. Subrini**

*Un logiciel de gestion du personnel pour GPSO : les personnels d'Issy doivent être identifiés spécifiquement. La part de charge correspondante est identifiée à 17000 euros.*

*Une amélioration de la gestion a été recherchée auprès de Steria, qui s'est rendue compte qu'elle était dans l'incapacité de donner satisfaction puis a transféré son activité vers une autre société. Puis, on a cherché à faire des économies d'échelle, en s'adressant à GPSO. Je ne vous cache pas que c'est un peu complexe. Il est opportun de rapatrier cette gestion.*

**Délibération N°5 Approbation d'une convention de mise à disposition du service communal des ASVP auprès de la communauté d'agglomération GPSO**

Parmi les critères de recrutement de ces agents, qui travaillent sur la commune, y a-t-il une exigence sexuée ? Il semblerait que seuls des hommes occupent cette fonction dans notre ville...

**Réponse de M. Santini**

Il s'agit de 21 agents. Nous reconduisons une délibération qui existe déjà. La convention arrive à échéance, donc on la renouvelle. L'intercommunalité sert à retrouver des synergies entre les villes. Quand on regarde Issy les Moulineaux, c'est pas mal.

## **Délibération N° 7 Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement d'établissements d'enseignement privé. Année scolaire 2014-2015**

Vous nous demandez d'approuver une décision semble-t-il déjà en vigueur puisque la rentrée a commencé il y a plus de 3 mois. S'applique-t-elle déjà ?

Alors si notre avis compte, je constate que vous appliquez la loi du 28 octobre 2009 avec largesse, en retenant la dimension de la contribution non obligatoire. J'aurai l'occasion d'y revenir lors de la délibération sur la faculté de droit de l'Institut catholique de Lille.

Que la ville subventionne les 2 établissements privés de la commune, c'est la loi. Je la respecte.

J'ai en revanche du mal à me laisser convaincre pour les établissements extérieurs à la commune. Vous réussissez à dégager 250 000 euros pour subventionner des écoles privées hors de notre territoire, pour des familles dont c'est le choix personnel. Dans le même temps, vous faites payer à toutes les familles isséennes le coût des temps d'activités périscolaires !

*A noter le positionnement de l'élue Front national : Il est suffisamment rare que je soutienne vos délibérations pour approuver ce choix. Si l'enseignement était bon dans le public, les parents ne feraient pas le choix du privé. Il s'agit d'une liberté pour les Isséens.*

## **Délibération N°8 – Approbation d'un avenant N°1 au marché relatif à l'organisation des classes d'environnement 2015. Lot N°6 « classes européennes : Allemagne ».**

Peut-on connaître la motivation du choix des classes et des écoles pour ce séjour ? S'agit-il des classes où des élèves étudient l'allemand ? Mais dans ce cas, il y en a sans doute plus que 2 sur la ville.

Je reviens sur une question que je pose régulièrement concernant ces classes découverte ou d'environnement : quelle garantie prenez-vous pour que tous les enfants qui ont fait leur scolarité dans une même école partent au moins une fois au cours de cette scolarité ? Ces séjours sont en effet constitutifs du parcours d'un élève.

### **Réponse de Mme Veysière, adjointe à l'éducation**

*Sur le terrain, tous les enseignants n'acceptent pas de partir en classe découverte. Mais le principe que tous les enfants le puissent est louable.*

## **Délibération N°11 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan local d'urbanisme.**

Le débat de ce soir, qui doit permettre un échange sur le fond des projets, vient déjà clore un moment relativement court qui a débuté le 15 mai dernier. Lors de ce conseil municipal, vous avez en effet lancé la révision de notre PLU. Devoir déjà en décider les grandes orientations souligne la faiblesse de la concertation dans le processus que vous avez retenu !

La « large démarche participative » que vous évoquez avec toujours autant de modestie s'est résumée à une centaine de personnes, sur inscription, pour le Forum citoyen et moins d'une centaine, le 21 novembre dernier, pour la réunion publique, au PACI. Sans compter que toute intervention qui n'allait pas dans votre sens, qui posait pourtant des questions sérieuses, de fond, s'est vue scandaleusement méprisée.

Du point de vue de la participation, on voit bien qu'il doit être possible de mieux faire et surtout autrement, puisque l'élection des conseils de quartier a reposé, cette année, sur 1340 votants... rappelons que nous sommes 44000 électeurs inscrits sur la commune...

De même, quelques semaines avant les élections municipales, vous avez ouvert, fort opportunément, une maison des projets. Depuis, à quoi sert-elle ? Pourquoi n'ouvre-t-elle plus ? Le dossier de l'aménagement de la Place Blum est pourtant majeur et intéresse des milliers d'habitants, autour de l'arrivée du métro.

Vous parlez d'ailleurs, dans le PADD, de préserver certains quartiers pavillonnaires. L'annonce fracassante de sortir les rues pavillonnaires de la ZAC Blum, que vous aviez faite pendant la campagne électorale, pour rassurer des riverains inquiets, sera-t-elle confirmée dans le cadre du PLU ?

Quelle évolution du foncier dans ce quartier, avec l'arrivée du métro et donc quel avenir pour les centaines de locataires ? (quelques chiffres intéressants : 94% d'habitat collectif, taux de chômage 11,2% dans le quartier de la gare et 11% des ménages ont un bas revenu. Ils sont minoritaires mais habitent souvent la commune depuis très longtemps...)

La dimension démocratique est bien l'un des 3 piliers du développement durable.

Pour en venir aux projets d'aménagement proprement dits et aux grands axes que vous nous proposez, je constate une nouvelle fois que la dimension humaine y manque fortement.

Le premier axe, de smart city est assez éloquent de ce point de vue. Vous visez l'excellence, mais sans doute pas pour tout le monde, dans un jargon qui d'emblée exclut nombre d'Isséens. Sans doute est-ce lié à votre rêve d'établir ici un deuxième quartier de la Défense. Nous avons déjà 1 million de mètres carré de bureaux ! Est-ce là le cadre de vie unique que vous préconisez ?!

Comment cela est-il conciliable avec vos projets de tours, d'ailleurs en panne sèche, votre cœur de ville et son futur parking de 1000 places ? Comment préparer un cadre de vie agréable en accueillant de plus en plus de grands sièges sociaux qui ne font que passer et dont les salariés n'ont pas les moyens d'habiter la commune ?

Si l'on considère que relever le défi environnemental est une priorité absolue, il me semble que le PADD devrait afficher clairement l'ambition de rapprocher habitat et emploi. Il devrait aussi s'inscrire résolument dans l'objectif du SDRIF de rééquilibrer les emplois sur l'ensemble du territoire francilien. Il devrait, dans sa dimension économique et sociale, ne pas seulement parler de mixité (qui d'ailleurs est en train de disparaître) mais se fixer pour objectif que chacun puisse vivre à Issy, quels que soient ses moyens. L'habitat, la politique du logement doit être au cœur du PADD.

Enfin, l'enjeu du commerce de proximité, pour chacun des 4 quartiers doit être une des priorités. Si le centre-ville et Corentin Celton sont relativement bien pourvus, du côté de la Ferme d'une part et des Epinettes d'autre part, il y a matière à favoriser le commerce. Pas les grandes enseignes, mais des commerces de bouche notamment. C'est là un élément structurant pour une ville.

Pour résumer, vous aurez compris que je ne partage pas votre projet ni la démarche qui le porte et que je continue de penser qu'il y a la place, dans ce PADD, pour une ville humaine, durable et solidaire.

### **Réponse de Philippe Knusmann, adjoint à l'urbanisme**

*Le PADD est un document d'orientation. Il ne détermine pas des projets précis. Une page du développement urbain est tournée.*

*Mme Alezard, devant la noirceur de vos propos, vous devriez fuir les débats ! Nous avons créé des espaces conviviaux, comme le Fort ou les Bords de Seine. Ils ont commencé à vivre, à avoir une image, avec bientôt l'implantation de nouveaux sièges sociaux. Cela crée une zone d'activité, un cadre de vie pas si désagréable que ça.*

*L'enquête publique se déroulera en mars 2015.*

### **A. Santini**

*Il faudrait que les intervenant nous convainquent qu'ils connaissent la ville. Il faudrait d'abord se qualifier.*

### **Délibération N°13 Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015**

Il ne s'agit pas ici de rentrer dans le détail du budget que nous débattons sans doute lors du prochain conseil. Mais si vous permettez le débat, cela nous permettra d'échanger sur les priorités de l'année prochaine, dans un contexte budgétaire et financier contraint comme jamais.

Ce qu'ont dénoncé les maires réunis en congrès il y a deux semaines, relayant ainsi les 13200 motions adoptées localement, comme dans notre conseil municipal. Il est vrai que demander aux collectivités, et singulièrement aux communes, de payer le pacte de compétitivité (40 milliards aux grandes entreprises sans contrepartie pour l'emploi), c'est injuste, inefficace et même dangereux.

Le dogme de la réduction de la dépense publique, que vous ne critiquez pas puisque vous l'appliquez dans la commune (ressources humaines, facturation des TAP, crèches privées...), est devenu aberrant. Car ce qu'on présente comme des coûts – santé, éducation, culture, loisirs, sécurité, entretien des voiries, sont avant tout des investissements pour le présent et l'avenir.

Procéder à des coupes drastiques dans ces services publics, c'est rogner sur l'investissement, donc sur l'emploi, comme si le nombre de chômeurs n'explosait pas déjà ! Ce que décrypte l'AMF fort à propos :

« L'étude conjointe AMF - Banque Postale diffusée au Congrès montre que les investissements des communes seront en repli de 10,2 % en 2014 et ceux des EPCI de 5,6%. (...)Or, 10% de baisse de l'investissement public, c'est 0,2 point de croissance en moins. Les communes ne sont pas un fardeau pour la Nation mais un levier de la relance, un moteur essentiel de l'activité économique de nos territoires. »

Contrairement à ce que laisse entendre le gouvernement, emboîtant ainsi hélas le pas à François Fillon, la France n'est pourtant pas en faillite. En effet, vous indiquez que la baisse des dotations va s'élever à 2 millions pour notre commune. Or, c'est précisément la somme qu'a touchée l'entreprise Thalès de Montrouge, au titre du CICE ! On pourrait aussi parler d'AXA (siège à la Défense), qui en a touché 21 millions, une somme qui couvrirait la baisse des dotations de plusieurs communes !

Face à l'inquiétude des maires, notamment de villes populaires, le gouvernement a revu à la hausse le niveau de la dotation urbaine de solidarité, mais continue de ne pas donner plus aux communes qui en ont le plus besoin. Dans le même temps, la péréquation horizontale touche toutes les communes, même les moins riches. On voit bien que ces choix conduisent à une impasse.

Cela confirme aussi en creux que la suppression de la taxe professionnelle s'est bien faite au détriment des communes, perte qui n'a pas été compensée par la CVAE (cotisation sur la VA des entreprises). Il serait intéressant d'avoir d'une part le détail de ces pertes pour la commune et d'autre part, d'obtenir du Préfet les montants attribués aux grandes entreprises d'Issy les Moulineaux au titre du CICE.

Le contexte économique de la ville permet de pointer des éléments utiles.

- le lien entre niveau de vie (49,45% de cadres et professions supérieures), activité économique et niveau des taux d'imposition locale : dans les villes riches, les habitants dont le niveau de vie moyen est plutôt élevé, payent moins d'impôts que dans des villes où la population est en difficultés !
- parmi les 10 principaux employeurs, il est à prévoir que dans les 2 ans, plusieurs auront disparu de la liste (Orange, Bouygues, une partie de Microsoft...) et que nous accueillons le siège de la BNP Paribas, qui, dans le même temps, profite de milliards investis dans des paradis fiscaux !
- les grandes entreprises sont très présentes, le nombre de salariés est considérable dans la ville, mais en retour, quelle évolution des services publics pour répondre à des besoins nouveaux ? Quelle part de ces entreprises dans les politiques d'insertion, le développement durable ?

Au-delà d'une « discipline budgétaire réaffirmée » qui finalement va dans le même sens de ce que prône le gouvernement, vos ambitions pour la ville en 2015 n'ont aucune dimension sociale et environnementale.

Vous attendez même des recettes supplémentaires des activités périscolaires. Si le gouvernement a enfin entendu les maires sur la nécessité de pérenniser un fonds pour les mettre en place, vous avez encore la possibilité de les rendre gratuites. C'est évidemment un choix, mais qui irait dans le sens de rendre accessibles à tous les enfants des activités diversifiées et différentes de ce qu'ils font à l'école ou en-dehors.

Dans la lignée de la motion de soutien à l'AMF que nous avons votée lors du dernier conseil municipal, si vous prétendez critiquer la baisse des dotations, convainquez d'une part le conseil général d'œuvrer à une meilleure péréquation et d'autre part, exigez du gouvernement qu'il donne aux collectivités et non pas qu'il fasse des cadeaux à la finance !

### **André Santini**

*France Telecom ne nous a pas écoutés (sur le Cnet). J'ai discuté âprement aussi avec M. Bouygues. Mais que faut-il faire, acheter à tous les habitants un G4 ? Quant au Parisien et ce qu'il raconte sur les tours du Pont d'Issy, ce journal ne va pas durer longtemps.*

### **Mme Letournel, adjointe aux finances**

*On a l'impression que vous n'habitez pas la ville. Vous ne comprenez rien. Nous apportons notre soutien à l'ensemble des populations. Je ne peux vous laisser dire qu'on ne fait rien pour le social.*

### **Le maire**

*J'ai rencontré le président d'une importante société, qui va construire un très bel immeuble à la place de la halle Eiffel (qui sera déplacée). Il y a un très faible taux d'immeubles vacances, soyez rassurée !*

### **Délibération N°17 – Modification des tarifs des services publics locaux**

Impossible de voter ces tarifs qui confirment le caractère payant des temps d'activités périscolaires, avec des factures pesantes pour l'ensemble des ménages, même avec la prise en compte des quotients. Je redemande leur gratuité.

Une interrogation sur l'évolution des tarifs du PACI : plein tarif > + 10% et le tarif réduit explose (chômeurs, retraités...) > +20%

### **Délibération N°19 – Subvention d'équipement à la faculté de droit de l'institut catholique de Lille.**

La jurisprudence permet l'attribution, rappelez-vous, par les collectivités locales de subventions aux établissements privés d'enseignement supérieur. Elle n'y oblige pas pour autant.

Issy les Moulineaux est connue pour la priorité donnée au numérique. Elle va finir par l'être aussi pour le nombre de ses établissements et lieux publics catholiques... Ce n'est pas ici

cette option religieuse qui est en cause, car je respecte, moi, la loi de 1905. La laïcité, c'est la liberté de conscience.

Mais je souhaite juste alerter sur un mélange des genres dans cette ville où le maire peut conduire une procession religieuse en l'honneur de la béatification de Jean-Paul 2 puis accueillir les autorités religieuses, dans le parc JP 2 le bienheureux, tout ceci avec de l'argent public.

Je ne suis pas sûr que vous seriez aussi enclin à accueillir une mosquée ou un établissement d'enseignement religieux musulman !

Ne m'opposez pas une quelconque guerre de religions. Je me soucie juste que la laïcité soit respectée dans toutes ses dimensions et que notre commune ne devienne pas unicolore en matière religieuse.

### **Délibération N°20 – Cession à la société Fanninvest du local situé 54 ter rue d'Erevan**

Cette délibération pose 2 questions :

- la vente du local à Fanninvest
- la fermeture de l'antenne de la mairie.

Sur le premier point, si j'entends l'argument de la nécessaire accessibilité au magasin (qui se pose depuis un moment), j'aimerais en savoir plus sur les motivations de l'acheteur, dont la famille joue un rôle majeur dans ce centre commercial.

Sur le deuxième point, je comprends bien que la fréquentation du relais mairie n'a cessé de baisser. Mais pourquoi avoir proposé un service réduit et pas cherché à augmenter les services proposés ? d'autant que le nombre d'habitants du quartier, jusqu'au Fort, va considérablement augmenter. Il serait utile que ces milliers d'habitants n'aient pas à descendre en mairie pour toutes leurs démarches.